



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION  
n° 2024 - 02 - 19

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240411-DL\_2024\_02\_19-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 1 de prolongation de la convention de  
l'Opération Programmée d'Amélioration de  
l'Habitat (OPAH) du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre  
2024, avec le Département de la Vendée**

La 6<sup>ème</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et suivant la durée de la convention sur 3 ans, signée le 28 avril 2021 avec le Département de la Vendée, délégataire des aides à l'habitat privé de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), elle prend fin le 30 avril 2024.

Une nouvelle forme de contractualisation avec les EPCI sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et la prolongation de 2 ans ne peut plus s'appliquer, comme pour les précédentes OPAH. En conséquence, le Département de la Vendée a fait part qu'un avenant de prolongation sur 8 mois est possible, soit sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024.

Suivant délibération du Conseil Communautaire du 29 février 2024, les modifications du programme d'aides à l'habitat privé ont été actées dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec les dénominations suivantes :

- Ma Prime Rénov' pour les travaux de rénovation énergétique,
- Ma Prime Adapt' pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie/dépendance,
- Ma Prime logement décent pour la réhabilitation complète d'un logement inconfortable,
- Ma Prime Rénov' copropriétés pour les travaux de rénovation énergétique des parties communes ; les logements soit la partie privative, étant pris en compte dans le cadre de Ma Prime Rénov' ou Ma Prime Adapt'.

Considérant que les nouveaux dispositifs mis en place par l'Agence nationale de l'habitat restent cumulables avec les aides communautaires et départementales, et que les taux de subvention et les montants plafonds des travaux éligibles ont été réévalués par l'Anah, le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 février 2024, a décidé de supprimer la prime forfaitaire de 500 € de la Communauté d'Agglomération, pour les dossiers de rénovation énergétique et d'adaptation du logement subventionnés par Ma Prime Rénov' et Ma Prime Adapt'.

Il est précisé que dans le cadre de l'OPAH, toutes les aides sont soumises aux conditions de ressources du ménage, suivant la grille des plafonds de l'Anah mise à jour annuellement au 1<sup>er</sup> janvier, et qu'un montant plafond a été fixé pour l'éligibilité des ménages au fonds d'aides à la rénovation des façades (RFR < 70 000 €).

Considérant que les objectifs quantitatifs de l'OPAH sont atteints à hauteur de 76 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et dans l'attente de la nouvelle forme de contractualisation qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un avenant de prolongation de l'OPAH a été examiné avec le Département de la Vendée, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024, avec un objectif prévisionnel sur 8 mois, de 97 dossiers Anah et de 137 dossiers au titre des aides complémentaires et directes de la Communauté d'Agglomération.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie approuvé le 9 avril 2015, et ses prorogations décidées par le Conseil Communautaire respectivement le 24 juin 2021 et le 13 juin 2023,**

**Vu la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée le 28 avril 2021 avec le Département de la Vendée,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame Isabelle DURANTEAU et Monsieur Thomas PERROCHEAU ne prennent pas part au vote),**

**Article unique** : AUTORISE, Monsieur le Président, à signer avec le Département de la Vendée, délégataire des aides à l'habitat privé sur le territoire, l'avenant n° 1 dit « de prolongation année 4 » de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui couvre la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 17 AVR. 2024
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 17 AVR. 2024

Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET

